

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 2 AOUT 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 26 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS: Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine,

MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, MORAND Céline, PALLUEL-BLANC CÉlia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas,

MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES: Mme ROUX-NOUVEL Florence à M. FRISON-ROCHE Christian

Mme BURDET Nelly à M. JOGUET Mathieu

Mme HORNECKER Justine à Mme MOLLIET Gisèle

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUC-GONINAZ GUY

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Information sur « Cap sur 2026 »

Le Conseil prend connaissance du contenu du projet de territoire préparé par Arlysère Agglomération intitulé « cap sur 2026 », projet qui devrait être approuvé à l'automne 2026, après avis des 39 Communes du territoire.

Les thèmes retenus sont l'économie et l'emploi (agriculture et forêt, tourisme, numérique), la cohésion sociale (habitat, logement, culture), la transition énergétique et la biodiversité ainsi que l'aménagement et l'urbanisme (SCOT).

Suite au débat portant notamment sur le dossier de la voie verte, les questions énergétiques et agricoles (développement de nouvelles filières), le logement et l'accession à la propriété, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de faire part de leurs observations sur ce projet en vue d'une synthèse qui sera réalisé avec les maires des communes de Queige, Villard sur Doron et Hauteluce.

TELECABINE DU BOIS : INFORMATION SUR LE DOSSIER, DECISION S'AGISSANT DE LA PROCEDURE D'EXPERTISE JUDICIAIRE ET PROTOCOLE A METTRE EN PLACE

Monsieur le maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 26 avril 2021 par laquelle il a été décidé d'engager, compte tenu des mouvements de terrain observés dans le secteur de la gare aval de la télécabine du bois, une procédure d'expertise, dans le but de mettre en place les mesures correctives nécessaires et de définir le cas échéant les diverses responsabilités.

Par ordonnance du 16 juillet 2021, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté cette demande de nomination d'expert, au motif que les mouvements de terrain n'étaient pas justifiés, sans qu'il ait pris en considération tous les documents supplémentaires fournis.

Un recours à l'encontre de cette décision ne semble pas approprié au regard du contexte, recours qui ne permettrait certainement pas d'ouvrir la télécabine en décembre 2021. En effet, pour permettre une ouverture en décembre 2021, il est nécessaire d'effectuer préalablement tous les travaux d'entretien annuels que demande cette installation, mais surtout d'intervenir sur le pylône 1, qui a bougé de 80 mm et qui conditionne l'entrée et la sortie des cabines. La durée de ces travaux est de l'ordre de 6 à 8 semaines.

Le cabinet SAGE accompagnera la collectivité avec un expert géotechnicien et hydrogéologue : sa mission consistera à définir les travaux à réaliser, articulés autour de 2 volets : l'appareil et l'étude hydrogéologique du massif. Il convient de signaler que les mesures effectuées depuis 2 mois sur l'ensemble des points contrôlés n'indiquent plus de mouvement.

Au regard de ces éléments, le Conseil décide de ne pas faire appel de la décision du Tribunal et de travailler, avec les entreprises concernées, sur un protocole d'accord amiable, avec comme objectif l'ouverture de l'appareil en décembre 2021 : une réunion a déjà eu lieu le jeudi 29 juillet et la prochaine est prévue avant la fin du mois d'août. Le protocole qui définira les objectifs, le coût des travaux et les moyens à mettre en œuvre, fera l'objet d'une présentation et d'une validation lors du Conseil municipal du 13 septembre prochain.

VALIDATION DES TARIFS SKI NORDIQUE SAISON 2021/2022

Le Conseil prend connaissance de la proposition du Conseil d'administration de la SEMAB s'agissant des tarifs des forfaits de ski nordique pour la saison à venir et les valide à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » POUR AMENAGEMENT SECTEUR COOPERATIVE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » pour l'aménagement du secteur de la Coopérative (en complément de la subvention de 60 000 € déjà validée par la Région Auvergne Rhône-Alpes).

DEMANDE DE SUBVENTION PPT ALPAGE DES ACCRAYS

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, pour l'opération de requalification de l'alpage des Accrays (traitement des arcosses et défrichage).

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PLATEAU DU CUVY

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réflexion préalable à la restructuration et à l'aménagement du plateau du Cuvy, dans un objectif de développement autour du tourisme 4 saisons.

FETE DE LA TERRE: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS DE SAVOIE

Le Conseil prend connaissance de la récente annulation de cet évènement organisé par les jeunes agriculteurs de Savoie et prévu aux Saisies le dimanche 8 août 2021. La Commune de Beaufort avait prévu de soutenir financièrement cette manifestation. Un point sera à faire avec les organisateurs s'agissant de cette subvention.

INFORMATION SUR LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF STATION MOYENNE

Le Conseil départemental a attribué en décembre 2019, une subvention à la Commune de Beaufort d'un montant de 260 000 € au titre du dispositif « simplification du parcours client dans les stations moyennes ».

Cette subvention permet de financer des aménagements situés sur Arêches contribuant à améliorer le parcours client (itinéraires piétons, stationnements...).

Une réunion de travail avec les services du département (tourisme/montagne) a permis d'échanger sur les suites à donner à ce dossier dans le but de mobiliser la totalité de la subvention prévue. Un groupe de travail composé des élus de la commission travaux de Giselle MOLLIET, d'Eliane Maurin et de Bruno VIALLET sera constitué en septembre afin de travailler sur ce dossier.

VALIDATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le Conseil décide de maintenir le tarif des services périscolaires à 3 € et précise que le service sera en place à compter de la rentrée de septembre 2021 dans les 2 écoles de la Commune de 16h15 à 18h15 les lundi mardi jeudi et vendredi pendant toute l'année scolaire.

SUBVENTION AU COSI (DEPARTS EN RETRAITE)

Le Conseil valide l'attribution d'une subvention au COSI (Comité des Œuvres Sociales Intercommunal) afin de permettre le versement de primes de départ en retraite aux 4 agents de la commune qui sont partis en 2020 et 2021, le montant global attribué s'élevant à 5400 €.

CREATION D'UNE REGIE EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE CARTE BANCAIRE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'une carte bancaire afin de faciliter les achats d'une somme inférieure à 300 €.

CREATION DES POSTES SERVICE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil est informé de l'organisation qui sera mise en place pour le fonctionnement du service scolaire à la rentrée de septembre 2021 et valide les créations de postes d'agents contractuels correspondants.

INDEMNITE CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil valide l'indemnité de fonction attribuée à Monsieur Sylvain MENOTTO, Viceprésident de la commission travaux.

ACTUALISATION DE L'INDEMNITE POUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS

Monsieur le Maire rappelle que des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires peuvent être accordées dans le cadre d'élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales et consultation par voie de référendum, aux agents qui ne sont pas bénéficiaires d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil décide d'assortir, au montant mensuel de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour, un coefficient multiplicateur de 4 de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin.

> DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

ACQUISITION FONCIERE SECTEUR LES ILES

Monsieur le Maire rappelle les démarches engagées auprès des propriétaires des terrains situés à l'aval de la route départementale 925 dans le secteur des îles, en lien avec les travaux de sécurisation qui devraient être réalisés à l'automne 2021. Le prix d'acquisition a été défini à 0,6 euros le m². La validation définitive interviendra lors du conseil municipal de septembre, le plan de division étant en cours de préparation.

VALIDATION DU DOSSIER DE MODIFICATION DU PLU

Le Conseil prend connaissance du dossier de modification du PLU, pour lequel la procédure de mise à l'enquête se déroulera à l'automne 2021. La modification porte sur des évolutions mineures du règlement, sur des évolutions de zonage (bâtiments en changement de destination, zone des Marcôts, ...). Il est également prévu d'identifier les bâtiments situés à l'entrée d'Arêches (« bâtiments EDF ») en vue de conserver leur caractère patrimonial.

La question de la transformation d'une zone agricole stricte en zone agricole permettant l'extension d'un bâtiment d'élevage est également en cours de réflexion. La validation de cette modification interviendra lors de la séance du Conseil municipal de septembre.

MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE SOLLICITEE AUPRES DES COMMUNES PAR L'ETAT

Le Conseil adopte à l'unanimité la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières relative à la mise en place d'une contribution complémentaire des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts.

La Commune demande le retrait immédiat de cette disposition qui contribuerait à grever le budget communal affecté à la politique forestière.

VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES EN FORET COMMUNALE EN 2022

Le Conseil prend connaissance des propositions de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette pour 2022 des coupes en forêt communale et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire

à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

ADDITIF ETAT D'ASSIETTE 2021 POUR COUPES D'AFFOUAGE

Le Conseil prend connaissance de la proposition de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette additif des coupes de l'année 2021 et valide cette dernière à l'unanimité.

MOBILISATION DU FONDS D'AMORÇAGE (PARCELLES 119, 120 ET 123)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Association des Communes forestières de Savoie, le fonds d'amorçage permettant à la Commune de disposer d'une avance de trésorerie destinée à couvrir les frais de mobilisation des bois des parcelles 119, 120 et 123, entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EXPLOITATION FORESTIERE

Le Conseil autorise l'implication de la Commune de Beaufort dans la constitution d'un groupement de commandes permettant de recourir à des prestations de travaux forestiers.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission agricole: suite à la consultation engagée en 2021, le chalet de Carra sera loué à Monsieur Thomas IMPERATORE. Une convention tripartite (Commune, locataire, exploitant agricole de l'alpage) est en cours de finalisation. Une action de sensibilisation du public sur les questions propres aux alpages est organisée par la Société d'Economie Alpestre le 10 août prochain au Cuvy.
- Commission sécurité: réflexion à engager avec le Conseil départemental sur l'opportunité d'installer des miroirs (notamment secteur RD 925/VC n° 1 des Villes).

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance:

- De l'évolution du dossier du lotissement de la Marzellaz : la vente des 5 lots restants va être à nouveau possible suite au règlement du contentieux. Il convient maintenant de reprendre la phase d'appel à candidatures après avoir recontacté les attributaires de ces lots retenus en 2007.
- De l'information donnée par le comité d'organisation de La Pierra Menta hiver s'agissant de la subvention communale. Compte tenu des conditions d'organisation en 2021, la subvention sollicitée s'établit finalement à 12 500 € (au lieu des 25 000 € prévus).
- Du bilan provisoire de la taxe de séjour : 61 000 € recouvrés à ce jour pour l'hiver 2021 (160 000 € pour l'hiver 2020). Le bilan définitif sera établi à la fin de l'année en tenant compte des recettes de l'été étant précisé que l'état devrait confirmer la prise en charge des écarts dus à la non-ouverture des remontées mécaniques l'hiver dernier. Une réunion avec les propriétaires de meublés au sujet de la taxe de séjour pourrait être organisée dans le courant de l'automne.

- Du bilan de la vaccination du centre de proximité de Beaufort : 2 155 actes de vaccination ont été réalisés depuis mars 2021, le centre fermant ses portes à la fin du mois d'août. Monsieur le Maire remercie à nouveau les professionnels de santé, les personnels des communes et élus qui ont permis d'assurer le fonctionnement du centre de vaccination.
- Des échanges intervenus lors de la visite des élus dans 2 campings de Tarentaise gérés dans le cadre de procédures de baux emphytéotiques. La procédure relative au développement du camping municipal de Domelin sera engagée dans le courant de l'automne 2021.
- Le bilan de la démarche engagée au sujet de la notoriété de la station d'Arêches-Beaufort avec l'appui d'Evelyne MAITRE sera présenté lors de la réunion du prochain Conseil municipal.

Le Maire, BI

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021